

*Initiatives parlementaires*

ment. Un message peut se transmettre de bien d'autres façons que par écrit ou de vive voix.

Même avec cet amendement, qui est sur un terrain glissant du fait du jugement rendu par la Cour suprême des États-Unis, nous introduirions dans le droit canadien un élément que les Américains ont déclaré anticonstitutionnel après qu'il eût été en vigueur pendant des décennies. Nous adopterions une loi que la Cour suprême des États-Unis vient de déclarer inconstitutionnelle.

J'ai l'impression, et loin de moi l'idée de vouloir mettre les mots dans la bouche de la Cour suprême du Canada, que cette dernière aussi déclarerait cette loi anticonstitutionnelle.

• (1120)

Je ne laisse nullement entendre que nous devrions légiférer en fonction de ce que la Cour suprême du Canada risque de penser de nos lois. C'est son rôle d'interpréter les lois. Le nôtre est d'adopter des lois que nous croyons bonnes et justifiées. Mais si cette loi a toutes les chances d'être déclarée anticonstitutionnelle, il semble irrationnel d'aller de l'avant.

Le deuxième amendement porte:

Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en retranchant les lignes 5 à 7, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«défigure, souille, mutile, piétine le drapeau national du Canada dans l'intention de le profaner, commet une infraction.

Ce qui, une fois encore, est similaire à la récente affaire Texas c. Johnson, aux États-Unis.

Le troisième amendement prévoit:

Qu'on modifie le projet de loi C-227, à l'article 1, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 1, ce qui suit:

«Il demeure entendu que l'expression «drapeau national du Canada» ne vise aucune forme de représentation de ce drapeau.»

Qu'entend-on par «représentation de ce drapeau»?

Je n'ai rien contre les amendements, car ils sont inoffensifs. Le projet de loi est absolument inoffensif. Je voudrais bien croire que le projet de loi est utile. Personne n'a plus de respect que moi pour son pays et pour son drapeau. Toutefois, je ne veux pas que le drapeau soit considéré comme une source de gêne, d'inquiétude et de circonspection qui empêche les Canadiens d'exprimer vivement et positivement leur sentiment à l'égard de leur drapeau. Je ne veux pas que cela se produise. Les Canadiens respectent leur drapeau, et ils l'ont toujours respecté.

Ces amendements ne posent aucun problème, mais je ne crois pas qu'ils changent quoi que ce soit à un projet de loi que la Chambre aurait tort de promulguer. Les Canadiens savent ce qu'ils éprouvent à l'égard de leur drapeau. Ce n'est pas en leur imputant des arrière-pensées que nous allons leur faire aimer davantage le drapeau.

La meilleure garantie que le drapeau sera respecté consiste à dire aux Canadiens que nous leur faisons confiance lorsqu'il s'agit d'aimer leur pays et d'honorer leur drapeau.

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, mon collègue de Cap-Breton a dit beaucoup de choses que j'aurais dites moi-même.

Le député de Scarborough—Est a raison de dire que la Chambre a adopté le projet de loi à l'unanimité à l'étape de la deuxième lecture, mais je tiens à dire que si j'avais été à la Chambre, il n'y aurait pas eu unanimité. Je me demande bien à quoi pensaient les députés. Ils auraient dû s'attaquer au principe du projet de loi et en empêcher l'adoption. Je vais vous dire pourquoi, et je parlerai des amendements par la même occasion.

Il y a tellement de choses à faire au Parlement et au Canada, qu'un projet de loi modifiant le Code criminel relativement à la profanation du drapeau devrait se trouver bien bas sur notre liste de priorité.

Le chômage atteint présentement 11 p. 100 au Canada. Le projet de loi présenté par le député a-t-il quelque chose à voir avec le chômage?

Des usines ferment leurs portes au Canada. Rappelez-vous cette usine en Nouvelle-Écosse, les départs irresponsables de l'autre jour et la révolte des travailleurs. Que se serait-il passé si le drapeau canadien avait été brandi et que les travailleurs avaient manifesté leur colère devant l'inaction du gouvernement? Et si un travailleur avait déchiré le drapeau pour exprimer sa colère contre le gouvernement?

Qu'aurait fait le gouvernement? Il se serait rendu sur place et n'aurait pas poursuivi cet employeur qui a mis des gens à pied; il n'aurait ni tenté de redonner leurs emplois à ces personnes, ni cherché à régler la question des accords commerciaux qui causent tous ces problèmes. Il se serait rendu sur place et il aurait emprisonné le pauvre gars qui aurait déchiré le drapeau.

Où est donc la priorité? Ce pays est en crise. Il y a, dans ma circonscription de Coquitlam, une banlieue de Vancouver en Colombie-Britannique, une usine de Crane, filiale de la société Crane Canada Inc. Il s'agit de l'entreprise B.C. Pottery qui fabrique des toilettes. Cette usine